

LISTES ELECTORALES

La révision des listes électorales a commencé depuis début septembre. Tout nouvel arrivant sur notre commune qui souhaite s'inscrire sur les listes électorales, peut le faire jusqu'au **31 décembre 2009**. Pour cela il vous suffit de vous munir de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de moins de 3 mois.

NOUVELLE IMMATRICULATION

La nouvelle immatriculation concerne :

- depuis le 15 avril 2009, les véhicules neufs et importés,
- depuis du 15 octobre, les véhicules d'occasion, lors d'un achat d'un véhicule, d'un changement d'adresse, d'une demande de duplicata.

Les certificats d'immatriculation actuels demeurent donc valables. Les conducteurs qui n'ont aucune formalité d'immatriculation à accomplir, mais qui souhaiteraient d'ores et déjà bénéficier de la **nouvelle immatriculation devront patienter jusqu'au 15 avril 2010**.

Avec la nouvelle immatriculation, les démarches sont simplifiées. Ainsi, il n'est pas nécessaire de se déplacer aux guichets d'accueil de la sous-préfecture pour l'établissement de son certificat. Vous pouvez comme toujours vous rendre à la mairie ou faire les démarches sur Internet par le lien suivant :

www.herault.pref.gouv.fr

PASSEPORTS BIOMETRIQUES

Les passeports biométriques sont en service depuis le mois de juin. Ils nécessitent un matériel spécifique pour l'élaboration du dossier de demande de passeport. Quelques administrations seulement sont équipées de ce matériel. C'est le cas de la mairie de Pézenas ou encore des bureaux de police à Clermont l'Hérault (rue Doyen René Gosse), lieux de demande les plus proches pour les Cazoullins. Les demandes se font uniquement sur RDV. Vous devrez également de vous munir des pièces nécessaires (copies et originaux de tous les documents demandés).

Pour les mineurs :

- 1 photo couleur récente (non scannée)
- 1 copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation et mentions marginales et livret de famille
- éventuellement : passeport périmé ou déclaration de perte à remplir lors du dépôt du dossier
- une pièce d'identité du représentant légal
- un justificatif de domicile (edf, facture téléphone...)

En plus pour les :

-de 6ans

- timbres fiscaux de 19€ pour les enfants de - de 6 ans,

6 à 15 ans

- timbres fiscaux de 20€ (si photo réalisée en mairie) à partir de 6 ans jusqu'à 15 ans,

Mineurs de + de 15 ans

- timbres fiscaux de 44€ ou 45€ (si photo réalisée en mairie) pour les mineurs de + de 15 ans.

Pour les adultes :

- 1 copie intégrale d'acte de naissance ou extrait avec filiation et mentions marginales et livret de famille,
- timbres fiscaux de 89€ (si photo réalisée en mairie), sinon 88€,
- 1 photo couleur récente (non scannée),
- un justificatif de domicile (edf, facture téléphone...)